

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2803

présenté par

Mme Belluco, Mme Pochon, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE 9

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Il comporte également un module d'évaluation de l'état des haies, de leur gestion passée, de leur possibilité de valorisation et des possibles replantations sur l'exploitation. Le module apporte une sensibilisation à la protection et à la valorisation de ces éléments. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de compléter le module d'évaluation environnementale des exploitations, en ajoutant un volet relatif aux haies.

Cet amendement a été travaillé à partir des propositions de l'AFAC et Artemisia.